

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE SAINT SIGISMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11 Pour : 11
 Contre : 0

Date de convocation :

27/03/2013

Date d'affichage :

17/04/2013

L'an deux mil treize le dix avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Marie-Antoinette METRAL, Maire.

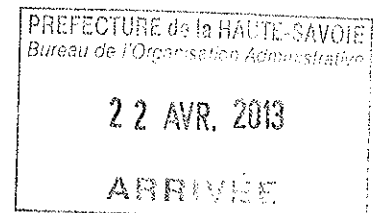
Etaient présents : **Mme Marie-Antoinette METRAL Maire, Alain RAMELLA 1^{er} adjoint, Jean-Maurice DE NAVACELLE 2^{ème} adjoint, M Jacky MILON 3^{ème} adjoint, M. Yannick DESGRANGES 4^{ème} adjoint**

Mme MM Florent ALLAMAND, Pierre JOIGNE, Eric MISSILIER, Jérôme PERRET

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : **Mmes Muriel FREZIER** (pouvoir à M. Pierre JOIGNE), **Yolande TROISVALLETS-RIGLET** (pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL), **M Laurent BOUCLIER**

M. Eric MISSILLIER a été élu Secrétaire



Délibération N° 2013-03-02

Objet : APPROBATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

VU l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment les articles L 123-3-1 et R 123-11,

VU la loi N°92-3 en date du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau »,

VU le décret N°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 29 juin 2012 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement,

VU l'arrêté municipal n° 23.2012 en date du 23 octobre 2012 mettant à l'enquête publique le projet de zonage d'assainissement,

CONSIDERANT que l'enquête publique s'est déroulée du 19/11 2012 au 21/12/2012 inclus,

CONSIDERANT que le commissaire-enquêteur a en date du 12 février 2013 rendu ses conclusions et émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage d'assainissement tel que présenté à l'enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** D'APPROUVER le plan de zonage d'assainissement tel que présenté et annexé à la présente,

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département,

- **DIT** que le zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Sigismond aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi de 16h00 à 20h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h30 ainsi qu'à la préfecture de Haute-Savoie,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires,
- **DIT** que la présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légale.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Antoinette METRAL

